Communiqué de presse

Lundi 15 mai 2023

Guide des bonnes pratiques de l'éolien en Vals de Saintonge

Les élus de Vals de Saintonge Communauté ont décidé d'élaborer un « Guide des bonnes pratiques de l'éolien » pour le territoire des Vals de Saintonge.

Ce guide a pour but de permettre à Vals de Saintonge Communauté de délibérer sur les nouveaux projets éoliens au regard de critères qui auront été concertés avec les communes, les professionnels de l'éolien et les associations locales.

Le « Guide des bonnes pratiques de l'éolien » définira ainsi les zones d'acceptabilité pour de nouveaux projets sur l'ensemble du territoire.

Engagé à la fin de l'année 2022, la démarche est menée par un Comité de Pilotage composé d'une quinzaine d'élus du territoire. Les travaux devraient conduire à une adoption et une mise en œuvre du guide par le conseil communautaire à l'automne 2023. Les échanges avec les professionnels de l'éolien et les associations locales auront lieu avant l'été 2023.

D'après ENEDIS, en 2021, le territoire des Vals de Saintonge a consommé moins d'électricité qu'il n'en a produit avec ses éoliennes :
- 298 222 MWh de consommation
- 307 032 MWh de production éolienne

Nombre d'éoliennes sur le territoire (fin 2021 / début 2022) :
- 110 éoliennes installées et en production
- 43 éoliennes accordées (en projet)

Sur notre territoire les éoliennes ont une puissance de 1,5 à 3,6 MW. Elles mesurent entre 80 et 120 m en pour celles qui fonctionnent et entre 150 et 180 m pour celles qui sont en projet (la hauteur correspond au bout d'une pâle).

Des processus de « repowering » sont en place sur les premiers parcs implantés en Vals de Saintonge afin de remplacer les anciennes éoliennes par des plus récentes.

www.valsdesaintonge.fr
55 rue Michel Texier - BP 50052 - 17413 Saint-Jean d'Angély cedex
05 46 33 24 77 - info@valsdesaintonge.fr

Contact presse :

Aymeric Pajaud
Vals de Saintonge Communauté - Responsable du service Communication
05 46 33 24 77 – 06 02 19 66 36
aymeric.pajaud@valsdesaintonge.fr